

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA SARTHE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Sarthe est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés -1279- baisse de 18,4 % par rapport à 2019, (année de référence compte tenu du caractère atypique de 2020).

Sur cette même période, le repli des dépôts est de 20 % dans la région et de 15% en France métropolitaine.

Dans le département de la Sarthe, comme dans le reste de la France, la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages. Si l'on observe la tendance de moyen terme, depuis 2014, les dépôts diminuent grâce à plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers. En dernière année, le repli peut également s'expliquer par la baisse tendancielle du chômage sur les derniers mois.

Recevabilité et orientation

1279 dossiers ont été déposés dans le département de la Sarthe au cours de l'année, dont environ 50 % par des personnes ayant eu recours à la procédure pour la première fois. Le taux d'irrecevabilité reste contenu et s'inscrit à 5.5 % des dossiers déposés. Les décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission sont commentées en commission.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Dans le département, en 2021, l'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 13024 euros contre 13938 euros dans la région et 16 075 euros en France.

47 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel (contre 50 % dans la région et 49 % en France).

39 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (contre 35% dans la région et 40 % en France).

11% des dépôts de dossiers ont donné lieu à la signature d'un plan conventionnel de redressement définitif (8% pour la région et la France métropolitaine).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission s'est, une fois encore, efforcée de régler dans la durée la situation des usagers en favorisant des mesures pérennes : 73 % en Sarthe, 72 % dans la Région et 76 % en France. Elle s'attache à limiter les mesures provisoires qui ne sont envisagées qu'en cas d'évolution favorable probable de la situation financière des débiteurs.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre avec les juges des contentieux de la protection : présentation de la typologie du surendettement, échanges sur nos pratiques et sujétions respectives.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Le secrétariat de la commission de surendettement a contribué aux travaux préparatoires de 12 réunions de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 193</i>	Webinaires « constituer un dossier de surendettement/Eligibilité », « complétude d'un dossier de surendettement », « comprendre la procédure »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Les échanges sont réguliers avec les commissaires membres de ces associations.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Présentation de : la typologie du surendettement, l'inclusion bancaire (DAC) lors des réunions des partenaires bancaires de la Place
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	425 personnes sensibilisées	Actions auprès des jeunes publics : SNU, ANLCI, semaine de l'éducation financière, missions locales :

L'organisation du 1^{er} Conseil Départemental de l'Inclusion Financière a permis aux différents acteurs de la sphère sociale du département d'échanger et de mieux appréhender les dispositifs locaux d'inclusion financière.

Compte tenu des mesures liées à la crise sanitaire, certaines actions prévues en 2021 à destination des travailleurs sociaux, des jeunes et des professionnels de l'éducation nationale n'ont pu avoir lieu (Stage de découverte d'un service de surendettement de la Banque de France par les jeunes et les professeurs...), néanmoins des webinaires sur le surendettement à destination des travailleurs sociaux de la région ont vu le jour en toute fin d'année.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Certains grands créanciers ne transmettent pas leurs coordonnées téléphoniques ou courriels pour être joignables plus facilement ce qui ralentit le traitement ;
- Certains banquiers teneurs de comptes déclarent en dette le montant du découvert autorisé et non le solde du compte à la recevabilité

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

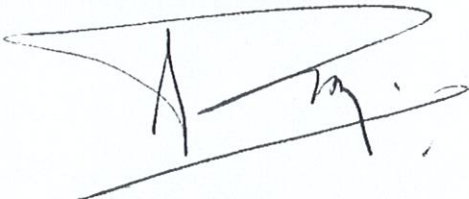
- Difficultés pour-certains débiteurs :
 - o suite à l'absence de justificatifs de base, nous constatons une nette augmentation des dossiers incomplets qui ne peuvent pas être instruits,
 - o oubli de dettes au dossier par les débiteurs qui génère des redépôts ou des retards de traitement,
 - o absence de connaissance de l'évolution de la situation des débiteurs qui génère des contestations et pèsent sur les tribunaux
- Actualisation différée des forfaits au regard notamment de l'augmentation du poste « énergie » depuis le 2^{ème} semestre
- La fluctuation de certains revenus sociaux ne permet pas de pérenniser des situations de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Certains gestionnaires d'épargne refusent de débloquer la part d'épargne « abondée »

Le Mans, le 16 Février 2022

**Monsieur François PUJOLAS
Directeur départemental des
Finances Publiques**



Le Vice-Président

**Mme FUSIL-HENNEQUIN
Directrice Départementale
Banque de France**



La Secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE
SARTHE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	1 568	1 124	1 279	13,8%	-18,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,3%	48,5%	50,0%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,6%	16,0%	8,5%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 463	1 027	1 152	12,2%	-21,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,1%	13,7%	12,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	84	56	75	33,9%	-10,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,2%	33,9%	41,3%		
Dossiers orientés par la commission	1 482	1 039	1 161	11,7%	-21,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,0%	45,6%	43,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,4%	45,4%	42,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	0,4%	0,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	52,8%	54,2%	56,9%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 655	1 218	1 352	11,0%	-18,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,0%	4,4%	7,8%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,1%	4,6%	5,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,5%	41,7%	39,3%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,3%	0,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,1%	14,7%	11,3%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,2%	6,6%	4,0%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,9%	8,1%	7,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,6%	34,3%	35,7%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	25,6%	28,1%	29,4%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	12,9%	13,2%	14,9%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,0%	6,2%	6,3%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,0%	76,7%	73,1%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	14	7		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	6	9		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	SARTHE	PAYS-DE-LA-LOIRE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,5%	6,0%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,3%	35,2%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	11,3%	8,2%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,7%	41,7%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,1%	71,8%	76,3%

*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Rapport d'activité des commissions (Endettement) SARTHE

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	34 172	882	3 851	76,6%	76,3%	13 227	3,0
	dont dettes immobilières	17 439	209	382	39,1%	18,1%	74 183	2,0
	dont dettes à la consommation	16 099	742	2 896	36,1%	64,2%	11 281	3,0
	dont autres dettes financières	635	489	573	1,4%	42,3%	624	1,0
	Dettes de charges courantes	5 572	966	4 107	12,5%	83,6%	3 455	4,0
	Autres dettes	4 849	659	1 381	10,9%	57,0%	1 684	2,0
	Endettement global	44 594	1 156	9 339	100,0%	100,0%	15 522	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Pays de Loire

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	142 331	4 039	17 590	73,4%	79,7%	12 614	3,0
	dont dettes immobilières	67 021	736	1 366	34,6%	14,5%	78 020	2,0
	dont dettes à la consommation	72 035	3 494	13 435	37,2%	68,9%	11 035	3,0
	dont autres dettes financières	3 275	2 261	2 789	1,7%	44,6%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	25 604	4 035	16 715	13,2%	79,6%	3 529	3,0
	Autres dettes	25 866	2 982	6 661	13,3%	58,8%	1 789	2,0
	Endettement global	142 331	4 039	17 590	73,4%	79,7%	12 614	3,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0